

MATINÉE TECHNIQUE DU 22 AVRIL 2021

Télé-santé et pratiques à distance en SSTI / SPSTI

La journée d'étude de Présanse tenue le 22 avril dernier au format webinaire a consacré sa seconde séquence aux références et réflexions méthodologiques menées pour la mise en œuvre des pratiques à distance au sein des Services de santé au travail. L'article qui suit constitue un résumé des travaux réalisés à cette date avec l'appui du cabinet PMP, et ayant pour objectif de permettre aux SSTI d'aborder la question de la télé-santé de façon cohérente au sein du réseau.

Avant la survenue de la Covid-19, les SSTI avaient déjà mené au sein de Présanse un important chantier de formalisation de leur offre de services, où la télésanté apparaissait comme un axe de développement important pour l'avenir.

La pratique s'est largement développée dans le contexte de crise sanitaire et de nombreux SSTI ont ainsi souhaité capitaliser sur les pratiques développées, et penser la télésanté en termes d'offre de service pour les bénéficiaires.

A l'heure où l'on note également un fort encouragement des pouvoirs publics au virage numérique, la Commission Offre et Innovation de Présanse s'est donc intéressée au sujet de la télé-santé, et l'expérience cumulée par les SSTI et les éléments de veille à disposition ont d'ores et déjà permis de dégager un ensemble de réflexions et pistes méthodologiques.

Ces travaux ont notamment intégré des éléments de benchmark (secteur du soin, outils...) et les travaux axés sur la téléconsultation du groupe issu de la Commission Système d'Information de Présanse.

Les pratiques à distance en SSTI peuvent concerner la télé-médecine (téléconsultation, télé-expertise...) comme d'autres services impliquant d'autres membres de l'équipe pluridisciplinaire. Elles concernent donc tant le suivi individuel de l'état de santé que l'offre d'aide des entreprises à l'évaluation des risques professionnels, l'offre d'information, sensibilisation et conseil pour agir en prévention et le repérage et l'accompagnement des salariés en risque de désinsertion professionnelle.

En lieu et place d'une doctrine qui serait à ce stade prématurée, il a été choisi d'élaborer un cadre organisationnel et éthique commun et de considérer les pratiques à distance comme un canal supplémentaire d'accès à l'offre des SSTI, complémentaire au présentiel.

Les pré-requis et questions à traiter pour guider la réflexion sur la mise en œuvre de la télé-santé (état des lieux des pratiques dans le SSTI, choix des services à déployer en pratique à distance, suivi, évaluation...) ont été identifiés et listés comme suit :

Critères – services salariés :

Pour établir l'arbre décisionnel qui permettra d'identifier, pour chaque service la possibilité de le déployer en pratique à distance, 7 critères cumulatifs pouvant être chacun décliné en plusieurs hypothèses (non exhaustives) sont proposés :

- ▶ Statut du salarié pour le SSTI (connu, non connu).
- ▶ Profil de situation personnel.
- ▶ Profil de risque professionnel.
- ▶ Âge.
- ▶ Possibilité déterminée par le médecin d'un examen à distance assisté par un auxiliaire.
- ▶ Besoin d'un examen complémentaire.

Critères - services employeurs :

Pour établir un arbre décisionnel similaire du côté adhérents employeurs, 5 critères cumulatifs ont été identifiés :

- ▶ Classification de l'entreprise (taille et branche).
- ▶ Profil de l'entreprise et niveau de risques.
- ▶ Situations de travail.
- ▶ Accessibilité de l'entreprise.
- ▶ Nature de l'intervention.

Suite page 6 ▶

Dans les deux cas (services salariés comme employeurs), une liste de questions (non-exhaustive) est proposée pour chaque critère, et y répondre doit guider les CMT à construire leur propre arbre décisionnel, partagé dans le Service pour une période donnée. Les pratiques ainsi mises en œuvre pourront faire l'objet d'une évaluation collective et déboucher sur une modification de l'arbre décisionnel.

Parmi les prérequis favorisant le déploiement des pratiques à distance, on retiendra ici :

- ▶ La prise de connaissance des références en matière de télésanté (SFMT, HAS, ANS...) dans une recherche de cohérence d'approche coordonnée au sein de Présanse.
- ▶ Des prérequis qui concernent les conditions de déploiement côté SSTI (organisationnels, opérationnels, technologiques, juridiques, communication...).
- ▶ D'autres enfin concernent les conditions de déploiement côté employeurs et salariés (Assurer la confidentialité des échanges par la présence d'un local adapté, d'outils adaptés,...).

Bénéfices attendus pour les bénéficiaires :

- ▶ Accès facilité aux services des SSTI pour tous les adhérents mais surtout pour les plus éloignés géographiquement
- ▶ Capacité du SSTI à toucher de nombreuses entreprises concernées par la même problématique en même temps (efficacité, cf. webinaires).
- ▶ Meilleure réactivité face aux demandes de visites qui seraient différées sans l'option de la pratique à distance.
- ▶ Accès facilité aux services moins fréquents et plus complexes à apporter en raison de l'éloignement des centres d'expertises, comme la téléexpertise ;

- ▶ Accès facilité au médecin traitant et/ou spécialiste en cas de pathologie grave du salarié, par la téléexpertise.

Bénéfices attendus pour les SSTI (variables selon leurs situations et caractéristiques organisationnelles) :

- ▶ Gain de temps, notamment pour les médecins grâce aux déplacements évités ou réduits et une moindre exposition induite au risque routier.
- ▶ Garantie du maintien des activités dans toutes les circonstances, notamment en cas de pandémie.
- ▶ Inscription des SSTI dans la dynamique actuelle de transformation du secteur de la Santé (virage numérique) attendue par les parties prenantes et portée par l'Etat...

Conclusion :

Si le déploiement des pratiques à distance se heurte toujours à quelques défis notamment liés aux contraintes internes d'organisation et de modalités de fonctionnement des Services (activité réglementée, il n'en est pas moins attendu aujourd'hui des différents acteurs en Santé au travail.

Ces références et réflexions mises à disposition des Services et de leurs instances restent à confronter aux spécificités locales, tout en tendant le plus possible vers une évolution cohérente et qualitative des pratiques. Elles intégreront une méthode évaluative, en cours de construction. Elles pourront aussi s'appuyer, le cas échéant, sur les travaux des sociétés savantes et de la Haute Autorité de Santé, au fur et à mesure de leur production.

En parallèle, ces travaux permettront de nourrir le débat des partenaires sociaux et de suggérer des pistes dans la rédaction des décrets à venir, applicatifs de la loi, qui vient d'annoncer les pratiques à distance dans le cadre du suivi de l'état de santé. ■



L'AFOMETRA fête ses 50 ans

L'AFOMETRA fête son jubilé* et à cette occasion, nous vous invitons à visiter et suivre notre page LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/afometra-formation-en-sante-au-travail>) et surtout à découvrir la vidéo que nous venons de développer : elle parle de vous, les professionnels de Santé au travail, et de nous, qui formons depuis 50 ans ces professionnels.

Votre audience et votre soutien sont essentiels, merci à vous !



*C'était la réponse à la devinette du mois dernier.

Ressources :

La version détaillée de cette note ainsi que le support de présentation du 22 avril sont à retrouver sur le site de Présanse dans la rubrique dédiée : Presanse.fr ▶ Ressources ▶ Organisation & SI